



Litige locataire

Par Mourelle

Bonjour

Mon frère habite au rez de chaussée d'un immeuble dans ce qu'on appelle un rez de chaussée supérieur. Sa société de HLM refuse de lui poser des volets pour une raison de coût.

Quel est son recours ?

Il doit chauffer plus

Serait-il remboursé en cas de cambriolage ?

Je trouve cela parfaitement scandaleux vu le loyer qu'il paye !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas d'obligation de poser des volets.

L'isolation thermique : A-t-il vérifié le DPE ?

Pour la sécurité, il peut mettre une alarme.

Son assurance habitation couvre le cambriolage, à condition de correctement déclarer les meubles et objets de valeur.

scandaleux ? mais il pouvait aussi refuser le logement et chercher ailleurs.